Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Point 10.1 de l'ordre du jour

EB134/32 Add.1
20 janvier 2014

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Application du Règlement sanitaire international (2005)

2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)

Catégorie : 5. Préparation, surveillance et intervention

Secteur(s) de programme : Capacités d'alerte et d'intervention	Réalisation 5.1 Produit 5.1.1

En quoi cette résolution contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?

Cette résolution confirmerait le Secrétariat dans son rôle qui consiste à aider les États Membres à appliquer le Règlement sanitaire international (2005). Le Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination a récemment conclu qu'une dose unique de vaccin antiamaril suffit à conférer une immunité durable et une protection à vie contre la fièvre jaune et qu'il est inutile d'administrer une dose de rappel.[1] L'OMS a souscrit à cette conclusion et plusieurs États Membres ont demandé au Secrétariat des éléments d'orientation sur la mise en œuvre de cet avis au regard du Règlement sanitaire international (2005).

Les produits ou services demandés dans cette résolution sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Oui

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

i) Aucune activité du Secrétariat n'a été demandée pour mettre en œuvre cette résolution

ii) Total : US $0 (personnel : US $0 ; activités : US $0)

[1] Réunion du Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination, avril 2013 – conclusions et recommandations. Relevé épidémiologique hebdomadaire. 2013 ; 88(20) : 201-216 (http://www.who.int/wer/2013/wer8820.pdf, consulté le 17 janvier 2014).

b) Coût pour l'exercice 2014-2015 **Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)** Total : US $0 (personnel : US $0 ; activités : US $0) **Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant** Sans objet **Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)** Sans objet **Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus** US $ non disponible **c) Incidences au plan du personnel** **La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)** Sans objet **Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant** Sans objet
4. Financement **Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)** Sans objet **Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)** US $ non disponible ; source(s) de fonds : non disponible

= = =